

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET à partir de 18h50, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 19h00, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER) – Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) – Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 19h00 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Sylvie AULIVIER

OBJET : Demande de subvention au Département des Deux-Sèvres au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural pour le concert organisé par le Festin d'Alexandre

Le Maire expose.

La Commune d'Echiré a signé un contrat de cession le 04 novembre 2022 avec Le Festin d'Alexandre, ensemble instrumental spécialisé dans la pratique des musiques anciennes, pour l'organisation d'un concert « Petit Concert d'Opéras » à la salle communale La Baratte, le samedi 17 décembre 2022 à 20h30.

Ce contrat de cession présente les modalités financières et organisationnelles de ce spectacle ainsi que les engagements de la Commune et du Festin d'Alexandre.

Le prix de cession de ce spectacle est de 1 620,00 € (dont 200,00 € de frais de déplacement). Pour financer ce spectacle, le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'octroi d'une subvention de 852,00 € auprès du Département des Deux-Sèvres au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural.

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES

- Dépense subventionnable : **1 420,00 €** (1620 € - 200 €)

RECETTES

- Subvention du Département des Deux-Sèvres (60%) : 852 €

- Autofinancement de la commune : 768 €

Total recettes : **1 420 €**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de valider le dossier et le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département des Deux-Sèvres l'octroi d'une subvention de 852 € au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural pour le concert du Festin d'Alexandre et à signer tous les documents nécessaires.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 9 décembre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sylvie AULIVIER

Certifié exécutoire. 13 DEC. 2022
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : 13 DEC. 2022